

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le <i>20/02/2020</i>
--

et publication le <i>20/02/2020</i>
--

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

Syndicat Mixte du Sage Blavet :

Demande de retrait de la CCKB au 1^{er} janvier 2021, au SMSB, dans le cadre de la création du futur syndicat de planification regroupant les trois syndicats des SAGE(s) Blavet, Scorff et Ellé-Isole-Laïta.

Considérant la validation par arrêté préfectoral du 16 février 2007 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Blavet ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 3 juillet 2007, décidant d'adhérer au Syndicat Mixte chargé du suivi du SAGE Blavet (SMSB) ;

Vu la délibération du conseil communautaire, en date du 14 décembre 2017, concernant le choix d'un scénario pour la planification des actions liées à la GEMAPI ;

Considérant le projet de mise en place d'un syndicat de planification qui regrouperait les trois structures porteuses des SAGE(s) Blavet, Scorff et Ellé-Isole-Laïta, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

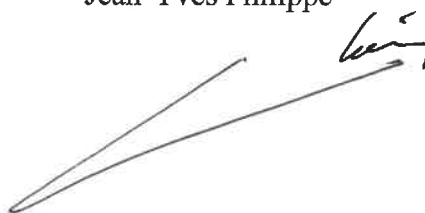
Le Président informe le conseil communautaire, que, dans l'attente d'une éventuelle adhésion de la collectivité à ce syndicat, et pour simplifier les procédures administratives et juridiques, la Préfecture indique que le retrait des membres du SMSB constitue un préalable indispensable à la création de cette nouvelle structure.

Le Président propose donc que la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh n'adhère plus au Syndicat Mixte du SAGE Blavet à compter du 1^{er} janvier 2021. Cette structure étant, en tout état de cause, vouée à disparaître sous cette forme à cette même date.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Demande le retrait de la CCKB du Syndicat Mixte du SAGE Blavet à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Mandate le Président pour en faire la demande auprès de ce syndicat

Le Président,
Jean-Yves Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.Y. Philippe', is written over a long, thin horizontal line that spans across the text area.